

ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 242

☐ Février 2013



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Rue des Écoles, 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Fax 04.66.49.15.09 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 11.09.2009 Prix 2 €

Dans le cadre de l'appel national SNUipp-FSU,
la section départementale de Lozère
appelle à se mettre en grève.

Pour une réforme ambitieuse prenant en
compte l'avis des enseignants et l'intérêt des enfants,

ni statu quo, ni bricolage, grève le 12 février

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 5 février 2013

☐ **Réécriture de la loi d'orientation** : la "refondation" de l'école doit représenter une véritable rupture avec les orientations mises en œuvre précédemment pour lutter contre les inégalités scolaires et faire réussir tous les élèves : véritable maternelle rurale, réduction du temps de service, temps supplémentaire pour travailler en équipe, programmes adaptés, RASED, œuvres périscolaires, formation continue sur le temps scolaire...

☐ **Réécriture complète du décret sur les rythmes publié et contesté par tous** : par son absence de cadrage national, il permet à chacune des 36 000 communes de proposer sans aucune concertation, un aménagement de la semaine même contraire à l'intérêt de tous,

☐ **Report de toute modification de la semaine scolaire à la rentrée 2014** : la modification des rythmes scolaires n'est ni l'urgence, ni la priorité des enseignants, il faut se donner le temps de penser une vraie réforme et de construire les conditions de sa réussite,

☐ **Mise en place d'une véritable concertation** : pour construire ensemble une réforme qui permette une réelle amélioration des conditions d'apprentissage de nos élèves, et de travail des enseignants et qui garantisse par un financement de l'état, partout et pour tous, des temps d'activités éducatives de qualité.

Carte scolaire

CTSD

premier degré

Vendredi 15 février

CDEN

Mercredi 20 février

SOMMAIRE

- ☐ *Agir Ensemble* : Oui à une réforme... mais réussie ; RIS, Report de date p. 2
- ☐ *Éditorial* : Grève le 12 février ; Crédits d'impôt ; Calendrier permuts ; Lu au B.O. p. 3
- ☐ *Agir Ensemble* : Se syndiquer ; Mis au Net... p. 4

Agir Ensemble

Oui à une réforme... mais réussie.

Le 12 février, le SNUipp-FSU appelle à une journée nationale d'action pour une réforme des rythmes réussie pour les élèves et construite avec les enseignants.

Depuis des semaines, il n'a cessé d'attirer l'attention du ministre sur les multiples difficultés que pose la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle a été engagée. Il ne revendique pas un statu quo ou un retour en arrière... bien au contraire ! Il veut une véritable réforme, réussie pour tous les enfants sur tout le territoire.

Il demande également une réforme qui prenne en compte les conditions de vie professionnelle des enseignants.

Inégalités : NON

Alors qu'en octobre, dans le journal *Le Monde*, le ministre affirmait vouloir : "qu'aucun enfant ne soit hors de l'école avant 16 h 30", aujourd'hui, l'Association des maires de France précise que l'heure de sortie de 16 h 30 n'est pas obligatoire et que l'organisation des activités péri-éducatives reste à la libre appréciation des élus, tout comme leur gratuité. Malgré les efforts des communes, cette réforme va générer de nouvelles inégalités dans une offre éducative qui en compte déjà beaucoup trop. Quel pis-aller !

Pas sans les enseignants

De même, alors que le ministre déclarait sur France-Inter que les conseils d'école seraient consultés, aujourd'hui, sur le terrain, il n'en est rien. Horaires des écoles, durée de la pause méridienne, organisation de la sieste en maternelle, utilisation des locaux scolaires sur le temps péri-éducatif, organisation des éventuelles activités périscolaires et des activités pédagogiques complémentaires, tout cela ne peut pas être le fruit de décisions unilatérales écartant les enseignants.

La pause méridienne : pour qui ?

Dès à présent, comme il faut aller vite pour être prêt dès 2013, les DASEN négocient le plus souvent avec les maires mais n'estiment pas utile de réunir les équipes enseignantes. Des schémas simplistes et rigides d'organisation du temps scolaire surgissent dans les départements. Certains semblent vouloir imposer

un allongement de la pause méridienne, de 1 h 30 jusqu'à parfois 2 h 45, soit 45 minutes supplémentaires pour des activités périscolaires.

Où est l'intérêt de l'enfant pourtant vanté à coup de déclarations fracassantes ?

La loi ne donnant pas obligation aux municipalités d'organiser ces activités périscolaires, le décret ne peut pas les y contraindre : alors que feront réellement les enfants pendant ce temps libéré ? Avec qui ? Où ?

Et ceux qui ne mangent pas à la cantine ? Et les enfants de maternelle dont les besoins physiologiques nécessiteraient qu'ils bénéficient de la sieste juste après le déjeuner ? De même, où est la prise en considération des conditions de vie personnelle et professionnelle des enseignants ? Dans de nombreuses écoles, faute de locaux, il est envisagé d'utiliser les salles de classes pour ces activités du midi.

Mais alors, où iront les enseignants qui sont condamnés à rester à l'école sur ce temps méridien allongé ? Ils finiront toujours l'école à 16 h 30 comme avant, reviendront en plus le mercredi matin, sans pour autant mettre à profit, s'ils le désirent, ce temps pour leur travail personnel...

Quant aux animations pédagogiques certains DASEN annoncent déjà qu'elles auront lieu le mercredi après-midi... Enfin, le SNUipp-FSU demande toujours au ministre une revalorisation des PE.

Reporter en 2014 pour une vraie réforme réussie

Face à ce bricolage insatisfaisant qui se dessine pour les enfants comme pour les enseignants, le SNUipp-FSU estime qu'il faut reporter la réforme à 2014. Le décret d'aménagement du temps scolaire doit être revu, les conseils d'école consultés. Il faut se donner le temps de penser une vraie réforme et de construire les conditions de sa réussite dans les écoles en s'appuyant sur les enseignants. C'est sur cette plate-forme, et pas une autre que le SNUipp-FSU va s'adresser à ses partenaires attachés à une transformation de l'école au service de la réussite des élèves.

Le SNUipp-FSU veut faire bouger l'école, dans le bon sens et avec les enseignants.

RIS de février

1. Carte scolaire Lozère
2. Loi sur la refondation de l'école
3. Rythmes scolaires.
4. Questions administratives et questions diverses.

Dérogation pour 2014

Le décret stipule que c'est au maire de formuler soit la décision de modifier l'organisation de la semaine scolaire dès la rentrée 2013, soit la demande de report à la rentrée 2014. Le SNUipp refuse que cette décision se prenne sans les enseignants. Alors que la date limite était prévue au 1er mars, le 1er ministre a annoncé le 23 janvier que les maires ont désormais jusqu'au 31 mars afin de préciser leur position. Mais en réalité il y a urgence car, en cas de demande de dérogation, les communes devront saisir les Conseils Généraux, compétents en matière de transports scolaires, vingt jours avant cette nouvelle date limite, **soit au plus tard le 9 mars.** Le SNUipp-FSU rappelle sa demande que l'accord préalable des conseils d'école soit requis avant toute décision. Une réforme ambitieuse est une réforme qui prend en compte toutes les dimensions de l'École et les avis de tous les partenaires. Aussi voici les consignes du SNUipp-FSU - **questionner au plus vite les élus** sur les choix qu'ils envisagent en terme d'organisation de la semaine (horaires, pause méridienne, utilisation des locaux hors temps scolaire...) - mais surtout de **demande la tenue d'un conseil d'école avant les vacances d'hiver.** La parole des enseignants doit être entendue et doit peser dans les décisions. Une réforme réussie est une réforme qui se construit en partenariat : exigeons le temps nécessaire aux rencontres, aux discussions

Éditorial

Grève le 12 février

La **FSU** s'est engagée avec la CGT et Solidaires dans l'**action unitaire du 31 janvier pour la Fonction publique** : défense des salaires et pensions, emplois, conditions de travail... Le SNUipp-FSU Lozère a porté, seul, dans cette journée la défense de l'école (maternelle et élémentaire) et de ses maîtres.

Le **SNUipp-FSU** a depuis la rentrée, consulté largement la profession et porté sa parole dans les instances officielles. Il s'est engagé pour une réforme ambitieuse de l'École et des rythmes scolaires, prenant en compte la parole des enseignants, l'avis de toutes les composantes de la communauté éducative, l'intérêt et la réussite de tous les élèves.

Force est de constater que le gouvernement, pour aller au plus vite, a bâclé sa copie.

Son texte présente de graves lacunes et des menaces pour l'avenir, notamment sur l'unité de l'enseignement sur l'ensemble du territoire.

En Lozère, comme dans beaucoup de départements, il creuse les inégalités, déjà existantes, entre les communes, les zones urbaines et les zones rurales.

Il ignore les difficultés liées aux transports scolaires : temps, fatigue, risques, coût...

Il menace gravement la laïcité en instaurant des activités hors temps scolaire gratuites ou payantes, sans aucune garantie de qualité et avec des risques de dérapage (enseignement public - enseignement privé), etc...

Le **SNUipp-FSU demande le report à la rentrée 2014** de la mise en oeuvre de ce décret sur l'aménagement de la semaine scolaire. Une réforme sur les rythmes scolaires est nécessaire mais sans précipitation.

Le SNUipp-FSU, syndicat de proposition, n'est pas pour un retour à la semaine Darcos que certains veulent tenter de faire croire possible, mais pour une amélioration de la qualité de travail et de vie des enfants et des personnels.

Non au statu quo ! Stop au bricolage !

Pour être enfin entendu, le SNUipp-FSU appelle à nouveau à la GRÈVE, dans les Écoles, le mardi 12 février.

Ainsi le SNUipp-FSU interpelle à nouveau le ministre. Sans réponse de sa part, il appellera encore à l'action après les vacances sous forme de grève, de manifestation à Paris...

Mende, le 1er février 2013.

Crédit d'impôt et cotisation syndicale

La loi de finances rectificative pour 2012 (n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, article 23) modifie le code général des impôts pour transformer la déduction fiscale de 66% des cotisations syndicales en crédit d'impôt sur le revenu.

Ceci permettra désormais aux collègues non imposables de bénéficier également de cette mesure, puisqu'ils pourront alors bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 66% des cotisations versées qui leur sera remboursé (à la différence d'une déduction fiscale qui ne s'applique qu'en diminution des impôts à payer).

Le crédit d'impôt ne s'applique pas aux collègues qui choisissent l'imposition aux frais réels.

Cette mesure est applicable à compter de l'imposition des revenus 2012.

Calendrier permut 2013

Du 1er au 6 février, ouverture de l'application SIAM : les personnels concernés doivent vérifier leur barème et signaler, au SNUipp, les erreurs éventuelles.

Lu au B.O.

n° 3 du 15 janvier 2013

Accueil en école maternelle : Scolarisation des enfants de moins de trois ans.

Dispositifs "plus de maîtres que de classes" : Missions, organisation du service et accompagnement des maîtres.

n° 4 du 24 janvier 2013

Actions européennes : Appel à propositions relatif au programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie - Programme EFTLV (2007-2013 année scolaire et universitaire 2013-2014).

Directeurs d'EREA et directeurs d'ERPD : Accès au corps des personnels de direction, mobilité et recrutement 2013 (rectificatif)

Vacances de postes : Postes à l'UNSS - Rentrée 2013.

n° 5 du 31 janvier 2013

Aides aux étudiants : Aides spécifiques aux étudiants se destinant au métier d'enseignant - année universitaire 2012-2013.

Agir Ensemble

**La force de notre profession c'est son Syndicat,
c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							S P É - I M F .	H O R S C L .	
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE			S E G P A				
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +					
11e	189	193	195	198	202	205	194		P.E.G.C. Classe excep. 209 € Hors-classe 202 €	
10e	175	179	182	185	189	192	181		INSTITUTEURS Adjoint et dir. 1 cl. 148 € Direction 2 cl et + 150 € Spécialisés IMF 150 €	
9e	161	164	167	170	174	177	166		RETRAITÉS pension < 1400€ 89 € pension > 1400€ 99 €	
8e	152	155	158	161	165	168	157		CONTRACTUELS 99 €	
7e	141	144	146	149	153	156	145	231	Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adjt d'éducation 50 €	
6e	130	133	135	139	143		134	218	Congé de formation 80 % de la cotisation	
5e	121	122	125	130	133			206	et selon le temps partiel 50 %, 75%... de la cotisation	
4e	116	118	120	124	128			193		
3e	111	113	115	119	122			182		
2e	PE stagiaires : 99 €								168	
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit								150	

Mis au Net...

Grève

Le 12 février, le SNUipp-FSU appelle à une journée nationale de grève, de manifestations et de rassemblements :
Oui à une réforme des rythmes mais réussie pour les élèves et construite avec les enseignants.

à télécharger sur
<http://48.snuipp.fr>

1. Lettre aux parents

2. Refondation de l'école

Document réalisé par le SNUipp Lozère

3. Carte scolaire 2013

Éléments SNUipp et FSU

Ayez le réflexe...

www.snuipp.fr et www.fsu.fr

<http://48.snuipp.fr>

pour vous informer et retrouver

ENSEMBLE

**Attention, 66% de la cotisation sont déduits ou remboursés sur les impôts (voir page 3).
Ainsi pour une cotisation de 150 € : 100 € seront déduits ou remboursés.**

BULLETIN D'ADHESION 2012-2013

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom : Prénom:

Nom de jeune fille : Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail : Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Echelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à
SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.

4

ENSEMBLE n° 242 Février 2013

Tél: 04 66 49 15 90

Mèl: snu48@snuipp.fr



SNUipp

SNUipp 48 (FSU)

Commission paritaire de presse

N° 0407 S 06095

Imprimé par nos soins

Prix : 2 €

ISSN 1244.0701

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 48. Conformément à la loi du 8.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 48 .
Publication mensuelle